



PREFET DE L'AUDE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

PUBLIE LE 8 SEPTEMBRE 2014

SPECIAL N ° 4 - SEPTEMBRE 2014

DDFiP

SOMMAIRE

Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP)

DDFIP 11

Arrêté N °2014251-0006 - Délégation de signature en matière d'évaluation domaniale, de gestion et de contentieux des produits du Domaine	1
Arrêté N °2014251-0007 - Décision de délégations spéciales de signature pour les missions rattachées	3
Arrêté N °2014251-0008 - Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion fiscale	5
Arrêté N °2014251-0009 - Arrêté portant désignation des agents habilités à représenter l'expropriant devant les juridictions de l'expropriation	7
Arrêté N °2014251-0010 - Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion publique	8

Arrêté de l'Administrateur Général des Finances Publiques de l'Aude portant délégation de signature en matière d'évaluation domaniale, de gestion et de contentieux des produits du Domaine

L'Administrateur Général des Finances Publiques de l'AUDE, Gérard TABURET

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article D. 2312-8 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, modifié par le décret n° 2005-1621 du 22 décembre 2005, notamment le 3° du I de l'article 33 ;

Vu le décret du 17 décembre 2009 portant nomination de M. Gérard TABURET, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques de l'Aude ;

Arrête :

Art. 1^{er}. – A compter du 1^{er} septembre 2014, délégation de signature est donnée à Mme Chantal GIRAULT, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, Mme Catherine VERGER VIALA, M. Christian CARLES et M. Julien MEYRAN, Inspecteurs des Finances Publiques, dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, à l'effet de :

- émettre, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale ;
- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'Etat ;
- suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable du Domaine (article R. 163 et 3° de l'article R. 158 du code du domaine de l'Etat).

EVALUATIONS EN VALEUR VENALE	Inspecteur	Chef du Service Domaine	Chef du Pôle Gestion Publique	Administrateur Général des Finances Publiques
Dans le cadre d'un rapport d'ensemble	120 000,00 €	750 000,00 €	Sans limite	Sans limite
Pour le compte de la SAFER	120 000,00 €	750 000,00 €	Sans limite	Sans limite
Courantes	90 000,00 €	525 000,00 €	Sans limite	Sans limite
Servitudes et plafond légal de densité	Sans limite	Sans limite	Sans limite	Sans limite
EVALUATIONS EN VALEUR LOCATIVE ET FIXATION DES REDEVANCES DOMANIALES	7 500,00 €	30 000,00 €	Sans limite	Sans limite

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché dans les locaux de la direction départementale des Finances Publiques de l'AUDE

Fait à Carcassonne, le 8 septembre 2014

L'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Aude.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'G' followed by 'TABURET' in a cursive script.

Gérard TABURET



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Carcassonne, le 1^{er} septembre 2014

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE
L'AUDE.

Cité administrative
Place Gaston Jourdanne
11807 Carcassonne cedex 9

ARRETE N°

Décision de délégations spéciales de signature pour les missions rattachées

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques de l'Aude ,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2009 portant création de la direction départementale de l'Aude ;

Vu le décret du 17 décembre 2009 portant nomination de M. Gérard TABURET, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques de l'Aude ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 22 janvier 2010 fixant au 25 janvier 2010 la date d'installation de M. Gérard TABURET dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques de l'Aude ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur mission, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :



1. Pour la mission risques :

M. Alain GASC, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la mission,
Mme Sabrina BLANCHARD, inspectrice des finances publiques.

2. Pour la mission d'audit :

M. Alain GASC, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la mission,
M. Eric ORDONAUD, inspecteur principal des finances publiques,
Mme Thérèse RIBA, inspectrice principale des finances publiques,
Mme Rose-Marie TRIVES SEGURA, inspectrice principale des finances publiques.

3. Pour la mission politique immobilière de l'Etat :

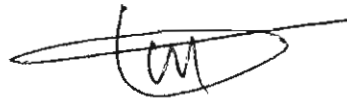
M. Alain GASC, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la mission.

4. Pour la mission communication :

M. Alain GASC, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la mission.

Article 2 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

L'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directeur Départemental des Finances Publiques,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. Taburet', enclosed within a large, horizontal, oval-shaped flourish.

Gérard Taburet



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Carcassonne, le 1^{er} septembre 2014

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE
L'AUDE.

Cité administrative
Place Gaston Jourdanne
11807 Carcassonne cedex 9

Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion fiscale

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques de
l'Aude ,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2009 portant création de la direction régionale/départementale l'Aude ;

Vu le décret du 17 décembre 2009 portant nomination de M. Gérard TABURET, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques de l'Aude ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 22 janvier 2010 fixant au 25 janvier 2010 la date d'installation de M. Gérard TABURET dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques de l'Aude ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :



1. Pour la Division des missions fiscales et foncières :

M. Jean-Louis SANCHEZ, inspecteur principal des finances publiques, responsable de la division,
Mme Nicole CLAUZET, inspectrice divisionnaire des finances publiques, chargée de mission,

Recouvrement des particuliers et des professionnels - Amendes

M. Christophe BRIOIS, inspecteur des finances publiques, chef du service
Mme Isabelle LOVAT, contrôleur principal des finances publiques
M. Michel BALAUZE, contrôleur principal des finances publiques
Mme Sylvie JELMONI, inspectrice des finances publiques

Assiette et gestion des particuliers et des professionnels – Missions foncières et patrimoniales

Mme Karine BLONDEAU, inspecteur des finances publiques, chef du service
M. Olivier SANVICENTE, contrôleur principal des finances publiques
M. Benoît AURELLE, contrôleur principal des finances publiques

Recouvrement forcé

M. Alain DEMAN, inspecteur des finances publiques, huissier
M. Alain LALLARD, inspecteur des finances publiques, huissier

2. Pour la Division Contrôle fiscal et Affaires juridiques :

Mme Marie-Pascale PASQUIER-MEUNIER, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable de la division,

Contentieux et législation des particuliers et des professionnels

Mme Hélène JARLIER, inspectrice des finances publiques,
Mme Marielle LE METAYER, inspectrice des finances publiques,
M. Olivier JOULIA, inspecteur des finances publiques,
M. Frédéric DERNY, inspecteur des finances publiques.

Contrôle Fiscal

M. Laurent POINSIGNON, inspecteur des finances publiques,

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs.

L'Administrateur Général des Finances Publiques, Directeur Régional
Départemental des Finances Publiques de l'Aude



Gérérad TABURET.

Arrêté portant désignation des agents habilités à représenter l'expropriant devant les juridictions de l'expropriation

Le Directeur Départemental des Finances Publiques du département de l'Aude,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article R. 1212-12 ;

Vu le décret n° 67-568 du 12 juillet 1967 relatif à la réalisation d'acquisitions foncières pour le compte des collectivités publiques dans certains départements, notamment son article 4 ;

Vu le décret du 17 décembre 2009 portant nomination de M. Gérard TABURET, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques de l'Aude ;

Vu l'arrêté interministériel du 28/09/1974 rendant applicable dans le département de l'Aude le régime des procédures foncières institué par les articles R. 1212-9 à R. 1212-16 du code général de la propriété des personnes publiques et par le décret n° 67-568 du 12 juillet 1967 susvisé,

Arrête :

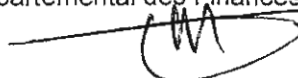
Art. 1^{er}. – A compter du 1^{er} septembre 2014, Mme Chantal GIRAULT, inspecteur divisionnaire des finances publiques, Mme Catherine VERGER-VIALA, Monsieur Christian CARLES et Monsieur Julien MEYRAN, inspecteurs des finances publiques, sont désignés pour agir devant la juridiction de l'expropriation du département de l'Aude en vue de la fixation des indemnités d'expropriation et, le cas échéant, devant la Cour d'appel compétente :

- au nom des services expropriants de l'Etat ;
- et, sur leur demande, au nom des collectivités, établissements ou sociétés mentionnés à l'article R. 177 du code du domaine de l'Etat et à l'article 2 du décret n° 67-568 du 12 juillet 1967 susvisé.

Art. 2. - Le présent arrêté abroge l'arrêté du 24 mars 2011.

Art. 3. - Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques de l'Aude.

L'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Aude



Gérard TABURET



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Carcassonne, le 1^{er} septembre 2014

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE
L'AUDE

Place Gaston Jourdanne
11000 CARCASSONNE

Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion publique

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques de
l'Aude ,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité
publique ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale
des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances
publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des
finances publiques ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2009 portant création de la direction départementale de l'Aude ;

Vu le décret du 17 décembre 2009 portant nomination de M. Gérard TABURET, administrateur général
des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques de l'Aude ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 22 janvier 2010 fixant au 25 janvier
2010 la date d'installation de M. Gérard TABURET dans les fonctions de directeur départemental des
finances publiques de l'Aude ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions
de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule
signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la Division Collectivités locales – Etudes économiques et financières :

Mme Véronique EIFFREN, Inspectrice divisionnaire, responsable de la division.

Conseil aux collectivités - Etudes financières

Mme Nathalie VAISSIERE, Inspectrice des finances publiques



Qualité comptable des comptes locaux
Mme Caroline ANDRIEU, Inspectrice des finances publiques

Monétique –Dématérialisation
Mme Pauline PEYRAS, Inspectrice des finances publiques

Action économique et financière
M Jean Luc ROUX, Inspecteur des finances publiques
Mme Anne DAUDE, Inspectrice des finances publiques

2. Pour la Mission Fiscalité directe locale

Mme Nicole PIQUEMAL, Inspectrice divisionnaire, responsable de la mission

Conseil fiscal aux collectivités locales
Mme Josiane HOET, Inspectrice des finances publiques.
Mme Alice SAHAGUN, Inspectrice des finances publiques.

3. Pour la Division Etat :

M. Jean Louis EIFFREN, Inspecteur divisionnaire, responsable de la division

Comptabilité de l'Etat - Dépense
M Mathieu D'AMICO, Inspecteur des finances publiques, chef de service
Mme Sabine CERCIAT, Contrôleur principal des finances publiques
Mme Christelle DOMON, Contrôleur principal des finances publiques
Mme Marie Annick AMIEL, Contrôleur principal des finances publiques

Recettes non fiscales – Produits divers
Mme Claude ALIBERT, Inspectrice des finances publiques, chef de service
Mme Françoise OLLETA, Contrôleur principal des finances publiques

Attestation DC7
M Jean Luc ROUX, Inspecteur des finances publiques

Dépôts et services financiers
M Patrick LIVERATO, Inspecteur des finances publiques, chef de service
Mme Bernadette DAPOT, Contrôleur des finances publiques

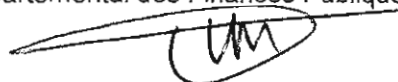
4. Pour la Division Domaine :

Mme Chantal GIRAULT, Inspectrice divisionnaire, responsable de la division
M Christian CARLES, Inspecteur des finances publiques

Article 2 : les responsables de divisions et de mission auprès du directeur de pôle ont délégation spéciale pour signer tout document du pôle gestion publique en l'absence du directeur de pôle et du chef de division ou de mission directement concerné.

Article 3 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

L'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Aude.



Gérard TABURET